

Extrait de « l'Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris » de Jean-Leboeuf, tome 4, publiée entre 1754 et 1758  
Publié dans le bulletin de la SHAR N° 10 d'octobre 2022

## « Rungy

Ce serait en vain qu'on chercherait l'origine du nom de ce lieu, M. de Valois, ni aucun autre que je sache, n'ayant osé en rien dire. Les plus anciens titres qui en font mention l'appellent **Rungiacum**, et ces titres ne remontent point au-delà du XII siècle. Ils se trouvent dans les archives de l'Abbaye de Sainte-Geneviève.

**le terrain est plus en labourages qu'autrement**, la vigne n'y commençant que vers la pente de la montagne du côté par où les eaux de ce lieu s'écoulent. Sauvai écrit qu'autrefois ces eaux se rendaient dans la rivière de Bièvre ... Il nous apprend que la recherche de ces eaux fut faite d'abord en 1612 ; que la dépense se prit sur la Ferme des entrées du vin à Paris, et que ces eaux provenaient de la plaine de Longboyseau. Il aurait pu faire aussi mention des **deux visites que Louis XIII y fit au mois de Juillet 1613**, où il trouva 600 ouvriers qui y travaillaient. La seconde fois, qui fut le Mercredi 17 du mois, Sa Majesté, après avoir dîné au Château de Cachant, comme elle avait fait le Samedi 13, vint poser la première pierre du grand regard avec des médailles frappées en mémoire de cet événement.

**Mais les eaux de la seconde recherche qui fut faite en 1655**, aux frais communs de la Ville et du Sieur Francini, provenaient de la source des Maillets qui est une pièce de Terre proche l'Eglise de Rungis et de celle de la Pirouette. On commença dès le temps de la première recherche à travailler aux aqueducs ou canaux qui devaient les conduire à Paris par Arcueil. De là viennent tous ces réservoirs ou regards qui sont sur la route. A quelque distance de l'Eglise Paroissiale est construit le premier dont je viens de parler, au-dedans duquel étaient autrefois trois inscriptions sur le marbre qu'on a ôté sous Louis XIV. Il y a sept ou huit autres regards ou réservoirs de là jusqu'à Lay ; **de sorte qu'on peut dire que si Rungy ne fournit point de vin à Paris, il y envoie au moins d'excellentes eaux par l'aqueduc**

**L'antiquité de ce village ne paraît que depuis l'an 1124.** On lit qu'en cette année **Louis VI donna à Etienne, Doyen du Chapitre de Sainte-Geneviève de Paris, la Voierie de Rungy villa**, que Pierre de Maule et autres de Montlhéry avoient quittée, et cela sous la charge de dix sols payables à la Saint-Remy. **Le Pape Alexandre accorda à la même Eglise l'an 1163, une Bulle confirmative de ces biens, dont le premier article est conçu en ces termes : Rungiacum cum omni justitia.** En 1184, le Prieuré de Saint-Eloy de Paris avait des hommes ou hôtes à Rungy. Le Prieur Isembard en fit échange en faveur de l'Abbaye de Sainte Geneviève. **En 1241, l'Abbé Robert donna la Mairie (?)**

En 1243 il était dû du bled (NDLR : revenus de cultures annuelles sur terres labourées) dans Rungy à la même Abbaye pour la Terre du Fief de Mauretour de Malo reddito. On lit dans le Censier de Sainte-Geneviève **qu'en 1244, il y avait à Rungy une fontaine appelée de la défunte Agnès. En 1249, quelques-uns des habitants du Village achetèrent leur affranchissement** en accommodant l'Abbaye de certaines Terres.

Le livre censier de la même Maison ... nous apprend **qu'il y avait eu précédemment des vignes en ce canton** ; mais l'expérience avait apparemment fait connaître que le terrain n'y était pas propre.

A l'égard de la note ci-dessus touchant **la taille**, c'était alors l'usage que lorsque le Roi demandait une subvention, les Seigneurs Ecclésiastiques arrêtaient la somme à laquelle les habitants de leur Terre seraient imposés en corps. Ainsi Rungy, par exemple, l'était à soixante sols en ces cas-là, et **on en fit la levée l'an 1272, lorsque Philippe-le-Hardi alla à la guerre contre le Comte de Foix.**

**L'Abbaye de Sainte-Geneviève ne fut pas la seule qui eut du revenu à Rungy ; on trouve que celle de Saint-Victor de Paris y en avait aussi en 1200.** Trois arbitres, savoir, Guillaume de Vaux de Sarnay, A., Abbé de Chartres, et W., Prieur de Saint-Martin-des-Champs, lui adjugèrent en 1201 la possession de la sixième partie des dimes de la grange de Rungy, suivant la manière dont cette dime était levée avant la construction de la grange de Conciz.

L'Historien moderne de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, fait mention de Rungy en passant. C'est lorsqu'il dit que Philippe Auguste confirma la vente que le Comte de Dreux avait faite à Robert, Abbé de Saint-Germain, de la Voirie du Paray de Rungy.

**Le Chapitre de Notre-Dame de Paris eut aussi autrefois une portion considérable de terres à Rungy** par le legs d'un Chanoine Diacre nommé Simon de Saint-Denis. Il donna vers l'an 1200 la Ferme qu'il y avait (on se servait alors du nom de grange), avec toutes les terres qui en dépendaient. Jean de Blois, qui de Prévôt du Chapitre de Saint-Omer était devenu Chanoine de Paris, prit à bail cette maison ou métairie de Rungy, et s'en servit comme d'une maison de campagne ; il y éleva de si magnifiques bâtiments, que ses Confrères, en considération de cette dépense, établirent pour lui une Messe haute de la Sainte Vierge pendant sa vie un certain jour d'après l'Epiphanie, et son Anniversaire après sa mort. L'acte en fut dressé vers l'an 1300. **Le Manoir ou Hôtel de cette Ferme était appelé la Salle de Rungy en 1570**, suivant le bail qui fut fait du tout pour neuf ans, moyennant 20 muids et un sextier de grain.

C'est aussi à Rungy et aux environs que quelques Chapellenies de Notre-Dame de Paris ont eu, ou ont encore leur revenu. On lit que Matthieu de Civilly, Clerc, y en fonda une par testament de l'an 1269, et légua pour cela une maison située à Rungy.

**L'Hôtel-Dieu de Paris avait anciennement Terre et Seigneurie à Rungy**, consistant en maison, droit de Justice, haute, moyenne et basse, et censives; en outre quarante-deux arpents de terre ou environ, une rente annuelle et perpétuelle de dix-huit septiers, mesure de Paris, dont douze de bled méteil (NDLR : céréales cultivées mélangées) et six d'avoine, due par le Chapitre de Paris, à cause de ses dimes de Rungy et Frêne; et de plus vingt-sept septiers de bled méteil payables chacun an par le Receveur de ladite Terre pour cet Hôtel-Dieu. **On ne pouvait point dire d'où lui provenait ce bien, sinon qu'il le possédait de temps immémorial.** Les Maîtres, Gouverneurs et Administrateurs, en conséquence de Lettres-patentes du mois d'Avril 1690, firent publier et afficher la vente de cette Terre, laquelle fut acquise par adjudication, la même année, par Messire Louis Marie de Maulnorry, Conseiller de Grande-Chambre. Ensuite Claude de Maulnorry, Conseiller en la Cour des Aides, en a joui à titre d'usufruitier ; puis Louis-Marie de Maulnorry, Conseiller au Parlement, à titre de substitution. Enfin cette Terre est revenue à titre de substitution à Marie-Marguerite de Maulnorry, qui a épousé en 1748 M. de Laurés, Conseiller au Parlement, et Commissaire aux Requêtes.

**La pureté de l'air et l'étendue de la vue faisaient alors rechercher les logements en ce lieu.** J'ai appris par deux actes du commencement du XIV siècle, que **Gilles Ayscelin, Archevêque de Rouen, s'y retirait souvent.**

**La Sainte Vierge est Patronne de l'Eglise Paroissiale de ce lieu, qui est très-petite, et dont on ne peut juger du temps.** La nomination à la Cure fut accordée au Chapitre de Paris par l'Evêque Guillaume (apparemment d'Auvergne) aux instances de l'Archidiacre Etienne, ainsi qu'il se lit au Pouillé du XIII siècle : elle y est restée, et depuis les partitions elle appartient au Chanoine de la vingt-troisième partition. **Il est étonnant de voir le peu d'exactitude qu'on a eu à écrire le nom de Rungy dans les différents catalogues.** Dans ceux de Du Breul, cette Cure est dite de **Romigiaco**. De **Romigny** dans le Pouillé de 1626 de Remigiaco de Himgiac. Dans celui de 1648, il y a Cure de **Rougy**. On verra par l'article de Viceous (NDLR : Wissous), qu'il paraît avoir été démembré de Rungy....

**Selon le dénombrement de l'Election fait en 1709, il n'y avait alors à Rungy que 27 feux** (NDLR : *Le feu fiscal est une notion utilisée au Moyen Âge afin de servir de référence au calcul de l'impôt, équivalent à une famille*), et le Dictionnaire Universel de la France, imprimé seize ans après, y comptait **131 habitants** (ou communicants) : mais le dénombrement imprimé en 1735 y met **52 feux**. ...

On a vu par ce qui est dit ci-dessus que **les Terres de Rungis sont Terres à méteil**. ....

**Le Cardinal de Richelieu avait une maison à Rungis, où il en avait donné une à Guillaume Colletet.** (L'Abbé Goujet, Bibl. Fr.T. XVI. p 267.)

Un Curé de Rungy dont on peut parler, attendu les différents personnages qu'il a faits, est **Séraphin de la Noue, ci-devant Ermite au Mont-Valérien**, dont l'Histoire de cette montagne parle au long ... ”.

\*\*\*\*\*

**Remarque** : cette version est issue d'un traitement de reconnaissance de caractères de la version présente sur le site « Gallica\* » de la BNF. Les renvois et références présents dans le document original ont été supprimés ou incorporés au texte. Des retraitements de mise en forme ou de traduction de l'ancien français y ont été réalisés.